

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 6 août 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

244-08-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

245-08-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-07-02

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018.

ADOPTÉE

246-08-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-07-09

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 juillet 2018.

CORRESPONDANCE

- De Mme Véronique Tremblay, ministre déléguée aux Transports, une correspondance annonçant une bonification pour l'entretien des routes locales de niveau 1 et 2 qui portera l'aide financière à 159 116 \$, pour l'année 2018 ainsi que les informations pertinentes relatives aux exigences liées à cette aide financière.
- Du ministère des Affaires municipales :
 - . un état de dépôt d'un montant de 4 088 \$ représentant la compensation pour les terres publiques pour l'année 2018;
 - . un état de dépôt d'un montant de 148 082 \$, représentant le montant alloué pour la péréquation pour l'année 2018.
- De M. Marco Bossé, directeur régional par intérim de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le certificat d'autorisation dans le cadre du projet de construction d'un nouveau poste de pompage SP-8.
- Aide financière pour le Marché public 2018 :
 - . De M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une aide financière pouvant atteindre la somme de 1 000 \$, et ce, par l'intermédiaire du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.
 - . De M. Pierre Moreau, Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un chèque au montant de 500 \$ provenant de son budget discrétionnaire.
 - . De M. Sylvain Roy, député du comté de Bonaventure, une aide de 300 \$ provenant de sa marge discrétionnaire 2018-2019.
- De M. Normand Fauchon, directeur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une correspondance concernant l'appel de projets effectué dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, informant la Ville que suite à l'analyse de son projet de réaménagement du parc de la Pointe-Taylor, ce dernier n'a pas été retenu.
- De Mme Véronique Tremblay, Ministre déléguée aux Transports, une correspondance informant la Ville que, suite à la recommandation du député, une aide financière maximale de 16 070 \$ est accordée pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité pour l'année 2018. Les exigences, particularités et instructions liées à cette aide sont également transmises.
- De Mme Gabrielle Paquette, directrice au ministère de la Culture et des Communications :
 - . un chèque au montant de 5 000 \$, représentant le seul versement prévu au volet Crédits directs 2017 pour l'entente de développement culturel.
 - . un chèque au montant de 8 250 \$, représentant le deuxième et dernier versement prévu au volet Crédits directs 2018 pour l'entente de développement culturel.

- De Mme Véronique Tremblay, Ministre déléguée aux Transports, une correspondance indiquant qu'elle accorde à la Ville une aide financière maximale de 641 074 \$ pour le projet de réfection du chemin de Saint-Edgar, précisant les modalités de versement de cette aide.
- De Mme Cathy Cauvier, coordonnatrice en gestion des matières résiduelles des MRC Avignon et Bonaventure, la version finale du rapport d'avancement sur la création de la Régie et la mise en place d'une plateforme de compostage des matières organiques.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :
 - . copie d'une correspondance transmise à Construction DJL, les informant d'un élément manquant dans leur demande d'autorisation d'un projet d'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques.
 - . copie d'une correspondance transmise également à Construction DJL, les informant d'un élément manquant dans leur demande d'autorisation pour la relocalisation d'une usine de béton bitumineux.
- De Mme Catherine Bernier, directrice régionale par intérim de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le certificat d'autorisation dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Érables.
- Du ministère des Transports, un chèque au montant de 40 000 \$, représentant la réclamation finale dans le dossier du Village-Relais.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 25 000 \$, représentant l'aide financière accordée pour l'acquisition d'un véhicule côte à côte, dans le cadre du protocole d'intervention concernant le Sauvetage d'urgence à l'extérieur du réseau routier dans la MRC Bonaventure (SUMI).
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de juillet 2018.

247-08-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de huit cent quatre mille quatre-vingt-quatre dollars et douze cents (804 084,12 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

248-08-18

RÈGLEMENT 1068-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 935-13 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 015 800 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 20 316 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'abrogation du Règlement 935-13, portant le numéro 1068-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement abrogeant le Règlement 935-13 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 015 800 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 316 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1068-18.

ADOPTÉE

249-08-18

RÈGLEMENT 1069-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 973-15 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 847 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 36 940 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'abrogation du Règlement 973-15, portant le numéro 1069-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement abrogeant le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1069-18.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1071-18 DÉFINISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 914-12 ET 1014-16 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur François Bujold donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1071-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les Règlements 914-12 et 1014-16.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

250-08-18

FEUX DE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132 ET DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant la problématique de sécurité à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar citée à plusieurs reprises par les citoyens et le Conseil;

Considérant les demandes répétées de la Ville réclamant l'installation de feux de signalisation par le Ministère;

Considérant la volonté actuelle du Ministère d'envisager l'installation de ces feux;

Considérant l'estimation du coût financier pour l'aménagement de la partie aérienne d'un futur système de feux de circulation à cet endroit, déposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au coût approximatif maximal de 200 000 \$;

Considérant que le Ministère envisage une répartition des coûts pour ces travaux de 25 % pour la Ville et de 75 % pour le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter la proposition du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à l'effet d'assumer 25 % des coûts associés à l'éventuelle installation des feux de circulation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar, et ce, compte tenu qu'une voie sur quatre est de responsabilité municipale.

ADOPTÉE

251-08-18

AUTORISATION DE PAIEMENT - AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'INFORMATION DU VILLAGE-RELAIS

Considérant que par sa résolution 94-04-18, le Conseil municipal a octroyé à l'entreprise Paysages, un contrat d'aménagement de l'aire d'information du Village-Relais au montant de 21 600 \$, taxes en sus;

Considérant que suite à l'installation d'un panneau d'affichage, les services d'un électricien ont été retenus pour son branchement et que des travaux de finition ont été complétés pour un montant supplémentaire de 3 351,67 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser un paiement à l'entreprise Paysages au montant de 3 351,67 \$, taxes en sus, pour des travaux supplémentaires ayant trait à l'installation d'un panneau d'affichage sur l'aire d'information du Village-Relais.

ADOPTÉE

252-08-18

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE NON-ACCÈS - PARTIE DU LOT 5 516 475

Considérant le réaménagement effectué de la route du Pont entre le chemin Mercier et le chemin de Saint-Edgar situé sur le territoire de la Ville de New Richmond;

Considérant le décret 533-2018, publié dans la Gazette officielle du Québec, permettant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'abandonner la gestion d'une partie du chemin du Pont de Saint-Edgar;

Considérant la demande déposée par le Ministère à l'effet d'établir une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur une partie du lot 5 516 475;

Considérant que la propriété concernée pour la servitude correspond à une partie de l'ancien chemin du Pont et qu'il est nécessaire de procéder à sa fermeture;

Considérant que la Ville souhaite également retirer le caractère d'utilité publique de cette propriété;

Considérant que la Ville doit choisir un notaire afin d'obtenir un rapport sur les titres de ladite propriété et que, tel que mentionné, les honoraires et débours dudit notaire seront acquittés par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à procéder à la transaction d'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur une partie du lot 5 516 475, immeuble correspondant à une partie de l'ancien chemin du Pont et qu'il est nécessaire de procéder à sa fermeture tout en précisant que la Ville en retire le caractère d'utilité publique.

Que le Ministère fasse inclure dans l'emprise de la route le lot 5 734 239, à proximité des ponts, appartenant au Ministère, à titre d'immeuble excédentaire.

Que les honoraires et débours du notaire retenu par la Ville de New Richmond, Me Gilles Tremblay, soient acquittés par le Ministère.

Que le maire et la greffière soit autorisés à signer tous documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE

253-08-18

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET PLAN D' ACTIONS 2019-2020-2021

Considérant que la Ville a procédé au cours des derniers mois à l'élaboration de la mise à jour de sa Politique familiale afin de créer un guide pour orienter ses actions futures en faveur de la qualité de vie des familles et de favoriser leur bien-être;

Considérant que la Ville a également élaboré une Politique des aînés afin d'atteindre les citoyens qui habitent les résidences pour personnes âgées ainsi que ceux vivant toujours dans leur maison, et ce, afin de favoriser leur qualité de vie;

Considérant que le plan d'actions sera publiquement présenté à l'automne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter la Politique de la famille et des aînés ainsi que le Plan d'actions 2019-2020-2021, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

254-08-18

DEMANDES DE RÉVISION BUDGÉTAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND

Considérant que la Société d'habitation du Québec a fait parvenir deux demandes de révisions budgétaires 2018, qui doivent être acceptées par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que la demande de révision du 24 juillet 2018 affecte seulement le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable » et que l'augmentation de cedit poste de budget n'a aucun impact sur le déficit d'exploitation 2018 déjà approuvé par la Ville de 37 684 \$;

Considérant que la demande de révision du 31 juillet 2018 affecte le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable » ainsi que le déficit d'exploitation 2018 qui passera de 37 684 \$ à 37 715 \$, soit une différence de 31 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter la révision budgétaire du 24 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation).

D'accepter également la révision budgétaire du 31 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation) ainsi que l'augmentation du déficit d'exploitation qui sera de 37 715 \$ pour 2018.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

255-08-18

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE-TAYLOR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) dans le projet de réaménagement du parc de la Pointe-Taylor.

Que la Ville de New Richmond a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Que la Ville de New Richmond s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Ville de New Richmond confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que la Ville de New Richmond désigne monsieur Stéphane Cyr, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

256-08-18

RALLYE X BDC - 2018 - DEMANDE D'AUTORISATION

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs souhaite organiser un Rallye X le 26 août 2018, qui se déroulera sur la route du Centre-de-plein-air, en utilisant également une voie de contournement (by-pass) dans la route menant à Robidoux;

Considérant que ledit Club souhaite organiser cedit rallye afin de former une relève pour la compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture de la route du Centre-plein-air ainsi qu'une partie de la route menant à Robidoux, le dimanche 26 août 2018, pour l'organisation d'un rallye automobile, afin de former une relève pour la compétition.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leur activité.

De demander au Club Rallye de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile pour cette activité, et ce, tel que précisé au protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1070-18 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

257-08-18

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1070-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel est identifié sous le numéro 1070-18.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1070-18 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, sera adopté à une séance ultérieure.

258-08-18

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - DEMANDE D'APPUI - LOT 5 321 459 - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Considérant la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée pour le lot 5 321 459 par Sani-Sable L.B. inc.;

Considérant qu'il s'agit substantiellement de la même demande qui avait été autorisée par la CPTAQ en 2011 (dossier no. : 371368) pour une sablière qui n'avait finalement pas fait l'objet d'une exploitation et pour laquelle la municipalité s'était prononcée en faveur;

Considérant que le zonage du secteur a été modifié afin d'agrandir la zone EC.1 sur le terrain visé par la demande afin d'y permettre l'exploitation d'une sablière;

Considérant qu'une autre sablière est exploitée à moins de 350 m de la limite du projet;

Considérant que ledit projet est situé dans un secteur forestier où aucun bâtiment n'est présent à moins d'un kilomètre à l'exception d'un abri sommaire appartenant au propriétaire du terrain visé par l'exploitation;

Considérant qu'aucun autre terrain dans la Ville, où est permis ce type d'exploitation, ne possède un potentiel de rentabilité démontré pour l'exploitation d'une sablière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la demande déposée compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

259-08-18

APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la réfection de voirie sur une partie du chemin Cyr;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	467 844,77 \$
Construction LFG	575 386,41 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Eurovia Québec Construction inc. au montant de quatre cent soixante-sept mille huit cent quarante-quatre dollars et soixante-dix-sept cents (467 844,77 \$), taxes incluses, pour la réfection de voirie sur une partie du chemin Cyr, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1060-18 AUTORISANT L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 270 753 \$, REMBOURSABLE EN 15 ANS

260-08-18

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement d'emprunt relatif à l'achat d'un souffleur à neige, portant le numéro 1060-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt autorisant l'achat d'un souffleur à neige et décrétant un emprunt de 270 753 \$, remboursable en 15 ans, lequel est identifié sous le numéro 1060-18.

ADOPTÉE

261-08-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement d'emprunt 1060-18 autorisant l'achat d'un souffleur à neige et décrétant un emprunt de 270 753 \$, remboursable en 15 ans.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

262-08-18

ENTENTE CULTURELLE 2018-2019-2020 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant les demandes d'aide financière déposées au Comité culturel, via l'entente culturelle 2018-2019-2020, pour les projets suivants :

- Journée de la Culture 2018 : 2 000 \$
- Projet Pointe Duthie (publication d'histoires) : 3 000 \$

Considérant les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le versement des montants suivants, pris à même l'entente culturelle 2018-2019-2020 :

- Journée de la Culture 2018 : 2 000 \$
- Projet Pointe Duthie (publication d'histoires) : 3 000 \$

ADOPTÉE

263-08-18

CONCEPTION DE MAQUETTE - POLITIQUE MUNICIPALE PORTANT SUR LES AÎNÉS - OCTROI DE MANDAT

Considérant la mise en place d'une politique municipale portant sur les aînés;

Considérant le souhait du Conseil de mettre en place un affichage reflétant ladite politique, et ce, sur le mur extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant l'offre déposée par Communications Medialog inc. au montant de 3 495 \$, taxes et frais de livraison en sus, pour la conception et le montage d'une maquette et d'un support d'impression pour l'affichage de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme Communications Medialog inc., un mandat de conception et de montage d'une maquette et d'un support d'impression pour affichage de la politique municipale portant sur les aînés, et ce, au montant de 3 495 \$, taxes et frais de livraison en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen émet la suggestion d'installer des caméras de surveillance à l'arrière de la Salle de spectacles et près du Centre communautaire Adrien-Gauvreau afin de prévenir le vandalisme. Il souhaite également que le Parc régional modifie, pour la prochaine saison estivale, les soirées d'animation au parc de la Pointe-Taylor afin que ceux-ci ne se tiennent pas la même soirée que les soirées de bingo, organisées par les Chevaliers de Colomb.

Une contribuable demande un suivi concernant le dossier de démantèlement des ponts situés dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia.

Un citoyen s'informe de la possibilité d'effectuer de légers travaux de réfection au niveau du pavage, et ce, pour la majorité des rues de la Ville.

Un citoyen demande pour quelles raisons, le bloc sanitaire situé à la halte routière, appartenant au ministère des Transports, a été défait et non remplacé.

Un contribuable se questionne à propos de l'emplacement des glissières de sécurité du pont H.A. Leblanc, situées très près du trottoir, et se demande si ces dernières vont y demeurer l'hiver prochain.

À propos de la politique des aînés, une citoyenne demande s'il y aura une présentation officielle à la population.

Un citoyen demande le délai de finition des travaux du Centre communautaire.

Un contribuable demande un suivi dans le dossier du pont du Rang 4 Ouest. Il remercie également la Ville de leur aide dans le transport des tables et des chaises à la Pointe Duthie pour le dîner de saumon organisé par le Club Rotary pour les personnes âgées.

Un citoyen suggère que la Ville vérifie la possibilité de faire de nouveau, des travaux de drainage au ruisseau Garant sur le chemin Petite Rivière, et ce, afin de prévenir des dommages à l'automne.

Un contribuable demande jusqu'où la Ville est responsable du chemin sur le Rang 3 Est, car on note qu'il y a un bris dans le haut de la côte.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière